



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain de la Commune de Clermont l'Hérault avec volet copropriétés dégradées

Avenant N°2 à la convention

La présente convention est établie :

Entre **la Commune de Clermont-L'Hérault**, maître d'ouvrage de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Clermont l'Hérault avec volet copropriétés dégradées, représentée par Monsieur Gérard Bessière, Maire.

l'État, représenté en application de la convention de délégation de compétence par Kléber Mesquida Président du Conseil Départemental de l'Hérault,

l'Agence nationale de l'habitat, dénommée ci-après « Anah », établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée en application de la convention de délégation de compétence par le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, Monsieur Kléber Mesquida,

et le Département de l'Hérault, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Kléber Mesquida,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, adopté par le préfet de l'Hérault et le Président du Conseil départemental, en mars 2017,

Vu la convention de délégation de compétence du 25 mai 2018 conclue entre le Conseil Départemental de l'Hérault, délégataire, et l'État en application de l'article L.301-5-2 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 25 mai 2018 conclue entre le délégataire et l'Anah,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'Hérault pris en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation en date du

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la région en date du 08/01/2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais, en date du 29/11/2021, portant modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie » dans le cadre de la conduite de l'OPAH-RU portée par le Département de l'Hérault, la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Clermont L'Hérault,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Clermont l'Hérault, maître d'ouvrage de l'opération, en date du 29/01/2025 autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault, délégataire de l'Anah, en date du 17/02/2025, autorisant la signature du présent avenant,

Vu la mise à disposition du public du projet d'avenant à la convention OPAH-RU avec volet « copropriétés dégradées » du centre ancien de Clermont-l'Hérault du 07/01/2025 au 28/01/2025, en application de l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation,

Il a été exposé ce qui suit :

1. Mise à jour de la liste des copropriétés en difficulté

S'intégrant au Chapitre III, Article 3.4 de la convention initiale :

Les premières années d'animation de l'OPAH-RU ont permis d'affiner la connaissance des immeubles en copropriété du périmètre d'intervention. De nouvelles copropriétés ont ainsi pu être identifiées avec des contacts pris avec les syndics et/ou copropriétaires en place. Un repérage de terrain a également été mené pour cibler les copropriétés dégradées et /ou désorganisées.

La liste mise en jour figure en annexe 1 du présent avenant.

2. Autres modalités et durée de l'avenant

S'intégrant au Chapitre VII, Article 9 de la convention initiale :

Le présent avenant prend effet à sa date de signature par les parties et prendra fin à échéance de la convention d'OPAH-RU initiale, soit le 11 avril 2027.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Clermont l'Hérault, le en 3 exemplaires.

<p>Pour la commune de Clermont l'Hérault, Maître d'ouvrage, Le Maire, Gérard BESSIERE</p>	<p>Pour l'Etat, Par délégation, Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, Kléber MESQUIDA</p>
<p>Pour l'Anah, Par délégation, Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, Kléber MESQUIDA</p>	<p>Pour le Département de l'Hérault, Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, Kléber MESQUIDA</p>
<p>Pour la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, Le Directeur , Thierry MATHIEU</p>	

Annexe 3 : Liste des copropriétés en difficulté

Se substituant à l'annexe 3 de la convention initiale :

Parcelles	Adresse	Nombre de logements
BA0090	7/9 rue arboras	2
BA0105	10 rue du Moulin à l'Huile	3
BA0122	8 Rue Four de la Nation	4
BA0145	26 B rue Filandière	3
BB0056	53 rue fregere	7
BC0005	64 rue Frégère	4
BC0006	66 rue Frégère	2
BC0008	70 rue fregere	9
BC0009	72 rue fregere	3
BC0013	9 rue de la liberté	2
BC0021	19 rue de la liberté	3
BC0022	21 rue de la liberté	2
BC0026	4 rue Voltaire	2
BC0032	27 rue de la liberté	4
BC0034	14 rue Voltaire	3
BC0054	6 rue de la Mairie	6
BC0055	8 rue de la Mairie	2
BC0060	4 Rue des Grenadiers de la 32EME	4
BC0202	2 rue des calquières	2
BC0203	4 rue des calquières	4
BC0209	16 rue des Calquières	2
BC0218	30 rue des Calquières	4
BC0243	7 rue des calquières	5
BD0002	1 place bataillon l'Hérault	5
BD0054	6 rue de la mairie	6
BD0055	8 rue de la mairie	2

BD0067	1 rue vieille commune	5
BD0081	14 rue fontaine de la ville	5
BD0083	18 rue fontaine de la ville	2
BD0126	13 rue croix rouge	2
BD0158	7 Rue Jean Jacques Rousseau	4
BD0201	17 rue doyen rené Gosse	5
BD0205	21 rue doyen rené Gosse	7
BC0016 + BC0017	26 rue du Marché/15 rue de la Liberté	7
BC0019	28 rue du Marché	6
BC0028	36 rue du Marché	8
BD0325	10 rue fontaine de la ville	6
BD0204	19 rue Doyen René Gosse	5
BD0059	Le Saint Paul	11
BA0034	Le PIOCH A B C	56
BA0034	Le PIOCH D	28
BA0021	19 rue de la Liberté	3
BA0022	21 rue de la Liberté	2
BD0085	3 rue Arboras	6
BD0335	26 rue Doyen René Gosse	3
BD0209	29 rue Doyen René Gosse	4
BB0077	41 rue Frégère	7
BC0004	62 rue Frégère	2